



**Liberté
Créativité
Diversité**

APPEL À CANDIDATURES

Prestataire de services - Création de contenus spécifiques de vidéo-mapping

Dans le cadre des relations bilatérales entre la France et l'Inde et de la promotion des échanges culturels, l'Institut français en Inde (IFI) s'engage à développer une politique de coopération et de diffusion dans les domaines des arts et de la culture.

Dans cette perspective, l'Institut français en Inde / Ambassade de France en Inde prévoit de célébrer l'inauguration de l'Année de l'innovation France–Inde 2026 à travers une cérémonie d'ouverture organisée à Mumbai, sur le site emblématique du patrimoine qu'est la Gateway of India, en présence du Président de la République française, M. Emmanuel Macron, et du Premier ministre de la République de l'Inde, M. Narendra Modi.

Afin d'assurer la bonne mise en œuvre de cette initiative, **l'Institut français en Inde souhaite sélectionner un prestataire de services chargé de créer des contenus spécifiques de vidéo-mapping destinés à être projetés sur la Gateway of India.** Ces contenus originaux devront refléter le caractère hautement innovant des industries culturelles et créatives (ICC) françaises, identifiées comme un axe stratégique de coopération entre l'Inde et la France dans ce cadre.

La réception, le 5 janvier, de l'autorisation officielle des autorités indiennes pour l'utilisation de la Gateway of India à Mumbai explique en grande partie le calendrier très contraint de cette consultation. Les candidats devront pleinement comprendre ce contexte ainsi que la dimension politique de l'événement, qui implique une certaine flexibilité afin de s'adapter aux exigences des gouvernements français et indien.

L'opération est prévue le 17 février 2026, en soirée. La projection des œuvres pourrait idéalement être reconduite les jours suivants, après l'inauguration officielle.

1. DÉFINITION DE LA PRESTATION DEMANDÉE

Afin de célébrer l'Année de l'innovation France–Inde 2026 lors de la cérémonie d'ouverture à Mumbai, à la Gateway of India, l'Institut français en Inde commande un spectacle de vidéo-mapping projeté directement sur ce monument emblématique de l'Inde, érigé pour commémorer le débarquement du roi George V et de la reine Mary à Apollo Bunder lors de leur visite en Inde en 1911. Le site est depuis devenu l'un des lieux touristiques les plus fréquentés de la ville.

Le spectacle global, tel que décidé en concertation avec le gouvernement indien, devra durer moins de 10 minutes au total et être composé de deux œuvres, détaillées dans les lots suivants.



**Liberté
Créativité
Diversité**

LOT 1

Le prestataire proposera une œuvre artistique originale / une boucle d'une durée maximale de 4 minutes illustrant les relations franco-indiennes et le dialogue culturel, en mobilisant les technologies les plus innovantes.

L'œuvre proposée devra être majoritairement ornementale et prendre la forme d'une succession de « tableaux » abstraits, incluant quelques références subtiles – mais non littérales – à notre histoire commune avec l'Inde. Un cahier des charges plus détaillé concernant les références à utiliser sera communiqué au prestataire une fois sélectionné.

LOT 2

Le prestataire proposera une œuvre artistique originale / une boucle d'une durée maximale de 4 minutes, confiée à un talent français de l'art fondé sur l'intelligence artificielle. Les attentes pour cette œuvre sont les suivantes : elle devra montrer la puissance créative de l'IA en tant qu'outil de développement pour les arts et incarner la position pionnière de la France dans ce domaine. L'artiste choisi devra être français et justifier d'une expérience significative dans l'écosystème institutionnel et muséal, en France et à l'international.

- En raison du calendrier très contraint, les équipes des prestataires (pour les lots 1 et 2) travailleront **en étroite collaboration avec les organisateurs et prestataires locaux** afin d'assurer le bon déroulement du projet. L'étude technique, les tests sur site et la mise en place des équipements audiovisuels seront assurés par des équipes locales.
- Les prestataires des lots 1 et 2 assureront une prestation de production globale comprenant, pour chaque lot, **la production de l'œuvre (image et son), une collaboration étroite avec les équipes locales** afin de garantir le contrôle qualité et l'adéquation technique, ainsi qu'un accompagnement et des orientations techniques.
- Chaque prestataire sélectionné devra proposer le design de l'œuvre à différentes étapes, chacune faisant l'objet d'une validation officielle par l'Ambassade de France en Inde : **scénario, story-board, échantillons animés, fichiers de test, ajustements finaux sur site.**
- Les prestataires des lots 1 et 2 devront, une fois sélectionnés, **veiller à une cohérence créative et technique entre leurs propositions respectives afin de livrer un spectacle unique et cohérent au public.** Cela pourra notamment impliquer la création de « tableaux » de transition entre les deux œuvres ou l'adoption d'une identité musicale commune / d'un même compositeur.
- Les créations artistiques relatives aux lots 1 et 2 resteront la propriété de l'Institut français en Inde après leur projection le jour de l'événement. Les droits des artistes concernés doivent être négociés par les prestataires de services. Une exception pourrait être envisagée si le contenu fait partie d'une exposition institutionnelle et peut être présenté en dehors de l'Inde dans le cadre de ce statut spécifique.



*Liberté
Créativité
Diversité*

2. ASSURANCES

Le ou les prestataire(s) devront fournir les attestations de toutes les assurances nécessaires auprès des parties concernées pour l'organisation de l'événement.

Dans un délai de 7 jours suivant la notification du contrat, le ou les prestataire(s) devront soumettre la preuve des assurances couvrant leur société et leurs employés. Les garanties devront être complètes et suffisantes au regard du périmètre de la mission.

3. ÉLÉMENTS FINANCIERS

- **Contrat de prestation de services**
Dans le cadre du contrat de prestation, le ou les prestataire(s) percevront les honoraires correspondant à leurs services en un seul versement, à l'issue de la journée de l'événement.
(À noter : aucun paiement d'honoraires ne pourra être effectué par anticipation.)
- Le ou les prestataire(s) sont seuls responsables de la gestion des implications fiscales et du respect des obligations réglementaires liées à l'ensemble des paiements reçus de l'Institut français en Inde.

4. RECOURS : RÉSILIATION DE LA PRESTATION

En cas de recours, les parties se réuniront sans délai afin d'évaluer la validité du recours et les risques associés. L'IFI décidera de la poursuite du contrat et de ses modalités.

La résiliation pourra intervenir dans les cas de non-exécution suivants :

- Retards dans l'installation compromettant la bonne exécution du contrat ;
- Non-respect grave ou répété des clauses contractuelles ;
- Transfert non autorisé des droits et obligations à un tiers.

Le contrat sera automatiquement résilié, sans indemnité, en cas de dissolution ou de liquidation du ou des prestataire(s).

5. PROFIL DU / DES PRESTATAIRE(S)

Le ou les prestataire(s) et leur équipe devront présenter les qualifications et expériences suivantes :

- Expérience avérée dans l'organisation et la réalisation d'événements culturels ;
- Fort intérêt et bonne connaissance des arts, des productions culturelles et des performances live ;
- Excellentes compétences relationnelles et interculturelles ;



**Liberté
Créativité
Diversité**

- Capacité à s'adapter rapidement et efficacement à des priorités changeantes ;
- Bonne connaissance de la scène culturelle indienne ;
- Compréhension approfondie de la culture française.

6. PROPOSITION FINANCIÈRE

La ou les propositions financières devront être détaillées et inclure, pour chaque lot, le détail des honoraires de prestation.

Ces estimations devront être établies sur la base des informations fournies à l'article 1.

7. ANALYSE DES OFFRES

Les offres seront évaluées selon les critères suivants :

- Qualité et pertinence de la proposition et des profils d'expertise : 50 % ;
- Pertinence de la proposition financière : 30 % ;
- Compréhension de la mission : 20 %.

L'IFI se réserve le droit de :

- Annuler la consultation ;
- Négocier avec les meilleurs candidats ;
- Demander des informations complémentaires sous 48 heures, par voie électronique.

Les candidats devront être immédiatement disponibles pour débiter la mission dès la signature du contrat.

8. SOUMISSION DES CANDIDATURES

Les prestataires intéressés par cette mission devront transmettre les éléments suivants :

- a) Une présentation du prestataire et de ses projets antérieurs pertinents ;
- b) Une proposition technique et méthodologique détaillée ;
- c) Une proposition financière détaillée ;
- d) Un document certifiant le statut juridique du prestataire ;
- e) Les coordonnées bancaires (RIB).

Le dossier de candidature complet devra être transmis sous format électronique au plus tard le **23 janvier 2026** à l'adresse suivante : sylvain.lata@institutfrancaisindia.in.

Date de publication : 12 janvier 2026